

faite, le 1er juillet dernier, lorsqu'il a donné à entendre qu'il s'agissait de secours et non de prêts.

L'hon. M. MANION: Mon honorable ami ne dira pas que fournir de la semence n'est pas une manière de secourir.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je pourrais citer les paroles exactes du ministre de l'Agriculture, mais je ne pense pas que cela soit nécessaire. Lorsque le ministre a entrepris son enquête sur la situation des provinces de l'Ouest, après la prorogation de la Chambre, l'été dernier, il a reçu la visite d'une délégation composée de peut-être une douzaine ou une demi-douzaine de cultivateurs. Ces derniers firent valoir que leur terres étaient libres de toute hypothèque, qu'ils n'avaient aucune dette et que, cependant, ils étaient dans l'impossibilité d'emprunter suffisamment d'argent pour se procurer de la semence, des fourrages, ou autres choses, mais qu'ils ne tenaient pas à ce que le Gouvernement leur fit la charité. Cette idée leur déplaisait, et je n'en suis pas surpris. Le ministre de l'Agriculture déclara que c'était la première fois qu'on lui réclamait le privilège de rembourser des fonds distribués comme secours. Jusque là, on considérait donc que c'était bien des secours que l'on donnait, absolument comme pour la prime de 5 sous par boisseau de blé. Les agriculteurs qui ont eu des récoltes ont reçu jusqu'à concurrence de dix millions de dollars en tout. Cependant la délégation qui s'est présentée devant le ministre voulait avoir l'avantage de remettre les secours reçus, car ces gens ne voulaient pas accepter la charité. Il nous faut respecter l'attitude de ces gens. Sans pouvoir me rappeler exactement ses paroles, je crois me rappeler que le ministre de l'Agriculture a demandé aux honorables membres de la Chambre s'ils n'auraient pas agi absolument comme lui et s'ils n'auraient pas fourni à ces gens l'avantage de rembourser les prêts ou secours. Il en est résulté que nous avons vu inaugurer le système des billets à ordre. C'était le commencement de la mise en vigueur du système de remboursement. Nous voyons aujourd'hui des agriculteurs à l'aise, ayant des récoltes de 10,000, 15,000 ou 20,000 boisseaux, qui reçoivent des contributions fédérales considérables jusqu'à concurrence de mille dollars, tandis que de pauvres gens, qui n'ont pas récolté assez de grain pour nourrir un poulet ou assez de paille pour contruire un nid de poule, n'ont pu obtenir assez de farine pour remplir un dé à coudre ou assez de vêtements pour s'envelopper les doigts sans avoir à donner des garanties ou hypothèques quelconques ou des billets à ordre. Je suis certain que le Gouvernement ne désire pas terminer la présente

[L'hon. M. Motherwell.]

session en laissant subsister cette affreuse disproportion entre la façon de traiter les gens qui ont eu des récoltes et la façon de traiter ceux qui n'en ont pas eues. On a répété ici bien des fois que les secours devraient aller à ceux qui en ont le plus besoin. D'après le Gouvernement lui-même, on a dépensé environ dix millions pour aider les agriculteurs qui ont eu des récoltes, tandis que ceux qui n'en ont pas eues ont été traités de la façon dont j'ai parlé tout à l'heure. Si le Gouvernement savait quel mécontentement a causé dans l'Ouest cette outrageante injustice commise en faveur des agriculteurs qui avaient le moins besoin de secours, il ne dormirait pas tranquille et se hâterait de mettre fin à cette injustice.

J'essaie d'exposer les faits aussi exactement que possible. Les rares ministres qui se trouvent ici, en ce moment, babillent comme des pies et des merles, et quelques honorables députés qui connaissent quelque chose de la situation refusent de se lever pour défendre cet état de choses. Eh bien, si les honorables membres de la droite croient nous affamer, ils se trompent. Le Gouvernement semble se dérober en disant qu'il n'a aucune responsabilité là-dedans. Le premier ministre a cependant déclaré à maintes reprises, l'an dernier, que le Gouvernement accepterait toute la responsabilité. On posait alors des questions relatives aux vérifications et aux garanties exigibles quant à la façon dont les provinces dépenseraient l'argent. Je ne puis me rappeler les paroles exactes qu'on a employées dans ce temps-là, et l'on ne me permettrait probablement pas de les répéter si je pouvais m'en souvenir, mais je sais que telle a été l'attitude prise par les honorables ministres. Je crois cependant comprendre qu'ils désirent aujourd'hui repousser toute responsabilité quant à la façon dont le gouvernement de la Saskatchewan et la commission de secours ont distribué ces fonds.

Le premier ministre m'a répondu avant-hier. Je crois qu'il a dit que la façon de dépenser ce argent était du ressort exclusif du gouvernement de la Saskatchewan. C'est apparemment tout ce que nous pouvons tirer d'eux. Je crois pouvoir dire que le gouvernement de la Saskatchewan fait de même à l'égard du Parlement fédéral. Ces gens doivent sans doute dire: "Nous n'avons pas de responsabilité; c'est Ottawa qui est responsable". Et voilà.

L'objet principal du projet de loi de la Saskatchewan que j'ai sous les yeux est de constituer la commission de secours de la Saskatchewan. C'est ce que dit le préambule. Il y est dit que la durée de l'existence de la commission sera de deux ans; les articles sont rétroactifs et impératifs au possible. Comme certains honorables députés ont exprimé des